



KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association AEIM - Adapei 54

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association AEIM - Adapei 54

6 Allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LES-NANCY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association AEIM - Adapei 54

6 Allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LES-NANCY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association AEIM - Adapei 54,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AEIM - Adapei 54 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 2 juin 2023

KPMG SA

**Patrick
Zeimett**

Signature numérique
de Patrick Zeimett
Date : 2023.06.02
11:31:55 +02'00'

Patrick ZEIMETT

Associé

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	514	514	-	-
Frais de recherche et de développement	6 179	6 179	-	-
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	822 143	764 034	58 109	91 428
Autres Immobilisations Incorporelles	429 609	425 503	4 106	5 353
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes	78 355		78 355	31 631
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 712 807	819 626	3 893 181	3 851 681
Constructions	71 479 042	42 363 885	29 115 157	30 610 992
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 023 713	20 277 612	4 746 101	4 587 879
Immobilisations corporelles en cours	3 573 662		3 573 662	214 625
Avances et acomptes	57 391		57 391	78 811
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 324		16 324	16 124
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	543 288		543 288	587 285
Autres titres immobilisés	831		831	831
Prêts	19		19	99
Autres	50 586	1 782	48 804	45 924
Total I	106 794 464	64 659 136	42 135 328	40 122 665
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 452 741	305 359	2 147 382	2 023 452
Avances et acomptes	344 769		344 769	107 994
Créances				
Créances redevables, usagers et comptes rattachés	3 866 307	1 037 194	2 829 114	2 823 187
Créances clients et comptes rattachés	2 626 808	45 093	2 581 715	2 678 202
Créances reçues par legs ou donations	40 601		40 601	94 420
Autres	2 119 294	197 446	1 921 848	1 594 062
Valeurs mobilières de placement	14 223 239	34 704	14 188 535	9 712 635
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39 332 568		39 332 568	43 684 196
Charges constatées d'avance	486 776		486 776	299 689
Total II	65 493 102	1 619 795	63 873 307	63 017 836
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	172 287 566	66 278 931	106 008 635	103 140 501

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	300 000	300 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	54 697 917	55 094 148
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>31 807 016</i>	<i>32 390 476</i>
Report à nouveau		
Report à nouveau	8 908 649	8 313 750
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 2 012 131</i>	<i>- 2 361 445</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 130 827	185 114
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>370 420</i>	<i>- 292 137</i>
Situation nette (sous total)	65 037 393	63 893 011
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 118 626	2 281 844
Provisions réglementées	1 503 633	1 504 642
Total I	68 659 652	67 679 497
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	56 925	110 544
Fonds dédiés	5 777 802	5 761 140
Total II	5 834 727	5 871 684
PROVISIONS		
Provisions pour risques	135 169	115 229
Provisions pour charges	38 813	68 414
Total III	173 982	183 643
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 923 514	16 228 038
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes	99 353	279 201
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 126 669	4 011 579
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 280 784	8 164 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	249 993	288 728
Autres dettes	472 078	295 898
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	187 884	137 831
Total IV	31 340 274	29 405 677
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	106 008 635	103 140 501

AEIM COMPTE DE RESULTAT Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	51 585	56 955
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	6 769 640	7 253 744
<i>dont ventes de biens en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatifs aux activités sociales et médico-sociales</i>	6 760 240	7 247 107
Ventes de prestations de service	10 682 637	9 659 598
<i>dont pourvoyance</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	6 826 314	6 602 314
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	91 228 360	84 908 508
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	88 605 604	82 505 507
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	186 577	166 507
Mécénats	33 236	4 400
Legs, donations et assurances-vie	111 225	152 083
Contributions financières	57 538	20 002
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	606 950	566 475
Utilisations des fonds dédiés	1 197 071	582 269
Autres produits	7 102	35 522
Total I	110 931 920	103 406 063
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 852 841	6 085 775
Variation de stocks	110 531	395 097
Autres achats et charges externes	23 050 314	21 530 484
Aides financières	8 197	32 094
Impôts, taxes et versements assimilés	4 453 871	3 809 018
Salaires et traitements	52 219 701	49 100 628
Charges sociales	18 196 007	16 471 462
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 608 684	4 310 052
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 213 733	2 255 991
Autres charges	210 819	175 014
Total II	109 703 636	103 375 421
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 228 285	30 642
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 968	
Autres intérêts et produits assimilés	308 597	328 621
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	49 514	19 880
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	363 078	348 502
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 704	2 276
Intérêts et charges assimilés	364 697	336 713
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 218
Total IV	399 401	340 207
II. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 36 323	8 295
III. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 191 963	38 937
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	133 994	59 648
Sur opérations en capital	281 379	254 135
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 973	505
Total V	419 346	314 289
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	377 116	108 708
Sur opérations en capital	75 502	28 771
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 483	
Total VI	455 101	137 479
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 25 155	176 810
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	25 379	30 633
Total des produits (I + III + V)	111 714 344	104 068 853
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	110 583 517	103 883 739
EXCEDENT OU DEFICIT	1 130 827	185 114
<i>Excédent des produits sur les charges (111 714 344 - 110 583 517) = 1 130 827</i>	<i>1 130 827</i>	<i>222 247</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	24 803	12 450
Prestations en nature		
Bénévolat	29 638	32 964
TOTAL	54 441	45 414
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	24 803	12 450
Prestations en nature		
Personnel bénévole	29 638	32 964
TOTAL	54 441	45 414



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Votre adresse est une fiche

AEIM

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/22

Montants exprimés en Euros

Avril 2023

Ce rapport contient 47 pages



Vivre ensemble sur une force

AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	6
3	Description des moyens mis en œuvre	7
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	9
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	9
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	9
5	Principes et méthodes comptables	10
5.1	Principes généraux	10
5.1.1	Changement de méthode comptable	10
5.1.2	Changements d'estimation	10
5.1.3	Corrections d'erreurs	10
5.2	Dérogations	10
5.3	Principales méthodes comptables	10
6	Informations relatives aux postes du bilan	11
6.1	Actif immobilisé	12
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	13
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	14
6.1.3	Coût d'emprunt	15
6.1.4	Frais d'établissement	15
6.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15
6.1.6	Actifs inaliénables	15
6.1.7	Informations relatives aux filiales et participations	15
6.2	Actif circulant	15
6.2.1	Stocks et en cours	15
6.2.2	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	16
6.2.3	Précisions sur d'autres créances	16
6.2.4	Valeurs mobilières de placement	17
6.2.5	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	17
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	17
6.4	Fonds propres	17
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	17
6.4.2	Fonds propres sans droit de reprise	19
6.4.3	Fonds propres avec droit de reprise	19
6.4.4	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	19



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

6.4.5	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	20
6.4.6	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	20
6.4.7	Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)	20
6.4.8	Subventions d'investissement	21
6.4.9	Provisions réglementées	21
6.5	Fonds reportés et dédiés	22
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	22
6.5.2	Fonds dédiés	23
6.6	Provisions pour risques et charges	24
6.7	Dettes	25
6.7.1	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit autres dettes assimilés	25
6.7.2	Autres dettes	25
7	Informations relatives au Compte de résultat	26
7.1	Résultats par périmètre de gestion	26
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	26
7.2.1	Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par périmètre de gestion	28
7.3	Produits du compte de résultat	28
7.3.1	Cotisations	28
7.3.2	Ventes de biens et services	28
7.3.3	Produits de tiers financeurs	29
7.3.4	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31
7.3.5	Utilisations des fonds dédiés	31
7.3.6	Autres produits (d'exploitation)	332
7.4	Charges du compte de résultat	31
7.4.1	Achats de marchandises et variation des stocks	332
7.4.2	Autres Achats et charges externes	32
7.4.3	Aides financières	32
7.4.4	Impôts, taxes et versements assimilés	32
7.4.5	Autres charges	33
7.5	Résultat Financier	33
7.6	Résultat exceptionnel	33
7.7	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	33
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	35

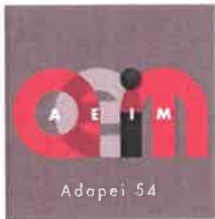


AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

8.1	Engagements financiers donnés et reçus (engagements de retraites et avantages assimilés)	35
8.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	36
8.3	Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes	36
8.4	Montant global des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles ainsi que les avantages en nature	36
8.5	Information sur les transactions autres que les transactions courantes conclues à des conditions normales (art. 431-12 du règlement ANC 2018-06)	36
9	Informations relatives à l'effectif	37
10	Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte Emplois Ressources (CER)	38



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'Association, dénommée Association Adultes Enfants Inadaptés Mentaux-Association départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés Mentaux de Meurthe-et-Moselle, dite AEIM-Adapei 54, fondée le 8 Juillet 1957 (déclarée n° 1810), reconnue d'Utilité Publique le 31 décembre 1963 et affiliée au Mouvement UNAPEI, a pour but :

- 1) d'œuvrer afin que toute personne handicapée intellectuelle ait une vie digne et citoyenne. L'association a pour vocation d'accompagner et de soutenir toute personne en situation de handicap lié principalement à une déficience intellectuelle et cognitive, dénommée « personne handicapée intellectuelle » dans les présents statuts.
- 2) de rendre la personne handicapée intellectuelle actrice de son projet de vie et de l'aider à conquérir ou à reconquérir le contrôle de sa vie en tant que citoyen à part entière.
- 3) de contribuer à promouvoir ou à créer, en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes réalisations qui permettront d'accueillir au sein de ses établissements et services spécialisés des personnes handicapées intellectuelles afin de leur assurer l'éducation, la formation professionnelle, la mise au travail, l'hébergement et l'épanouissement personnel.
- 4) d'œuvrer pour une accessibilité universelle permettant à la personne handicapée intellectuelle de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes et de favoriser ainsi de façon constante la représentation sociale des personnes handicapées intellectuelles.
- 5) de reconnaître aux personnes handicapées intellectuelles le droit de siéger dans toutes les instances les concernant.
- 6) de promouvoir les loisirs, le sport et l'accès aux soins des personnes handicapées intellectuelles.
- 7) de se préoccuper des personnes vieillissantes handicapées intellectuelles et de créer ou de leur trouver un dispositif d'accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs souhaits.
- 8) de défendre les droits et les intérêts moraux, patrimoniaux et financiers des personnes handicapées intellectuelles.
- 9) d'exercer, au mieux de leurs intérêts, la tutelle ou la curatelle des personnes handicapées intellectuelles, confiée par le juge des tutelles.
- 10) d'établir et de maintenir entre tous ses adhérents l'esprit familial de solidarité, de fraternité.
- 11) d'apporter aux familles le soutien, l'appui matériel et moral indispensables à chacune des étapes du projet de vie de la personne handicapée intellectuelle.
- 12) de vendre les biens ou services produits dans le cadre du travail protégé.
- 13) le cas échéant, de vendre les produits ou services résultant de son activité ou de son savoir-faire.
- 14) de contribuer à l'innovation et à la recherche au bénéfice des personnes handicapées intellectuelles.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une fête

- 15) de faire connaître les besoins et les attentes de la personne handicapée intellectuelle.
- 16) de représenter les personnes handicapées intellectuelles et leurs familles auprès des Pouvoirs Publics, des Assemblées Nationale et Territoriale, des Organismes Sociaux et des diverses Administrations en vue d'obtenir, tant sur le plan législatif et réglementaire que sur celui des réalisations concrètes, les résultats recherchés pour l'accomplissement du but poursuivi. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'AEIM développe une activité d'accompagnement de personnes handicapées qui se traduit comptablement en deux périmètres distincts :

- La gestion contrôlée, regroupant les activités financées par les pouvoirs publics, majoritairement dans le cadre d'un CPOM tripartite (AEIM/ARS/CD 54).
- La gestion propre regroupant les activités dites « commerciales » ou « de production ».

GESTION CONTROLEE			GESTION PROPRE	
PERIMETRE CPOM		HORS PERIMETRE CPOM	LES ATELIERS PRO	AUTRE
PERIMETRE CPOM ARS	PERIMETRE CPOM CD 54			
IME	FHESAT	SIEGE	ESAT PRODUCTION	VIE ASSOCIATIVE
MAS	FV	SERVICE TUTELAIRE	EA	CUISINE CENTRALE
FAM	FAM	ACHAT MUTUALISES		RESIDENCE MARIE
SAMSAH	SAVS/RAPH 54			
SSESD/PCPE				
ESAT SOCIAL				



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

A d a p e i 5 4

Ville et territoire de la Région

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

Chaque année l'AEIM réalise un plan d'investissement composé principalement de travaux de construction, restructuration, entretien du bâti ainsi que des acquisitions, renouvellements de matériels, installations à caractères pédagogique, médical ou technique (ex. matériel de blanchisserie, de cuisine,...) ou encore de machines-outils pour les ESAT.

— Ressources humaines

Les activités déployées par l'AEIM sont des activités d'accompagnement de personnes handicapées, donc de services supposant recours important en matière de ressources humaines.

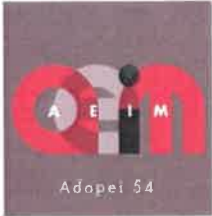
Par ailleurs, l'AEIM rémunère également les Travailleurs Handicapés d'ESAT (rémunération intégrée à la masse salariale brute chargée mais statut spécifique des personnes concernées déterminé par le CASF et non le Code du travail).

La masse salariale brute chargée (hors indemnités non soumises à l'assiette de cotisation sociale classique) : 73 166 763 € dont pour les Travailleurs Handicapés : 16 970 392 €.

L'Equivalent Temps Plein (Heures rémunérées y compris jours payés hebdomadaires, les jours de congés légaux, jours fériés, heures supplémentaires. Déduction faite des absences hors congés et sans reconstitution du volume horaire induit par l'effet « maintien de salaire » en cas d'arrêt maladie) correspondant sont arrêtés à 2 231 dont 1 029 pour les Travailleurs Handicapés.

— Autres moyens/dépenses engagées

- a. Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 22 527 heures à comparer 17 809 heures au titre de l'exercice précédent.
- b. Communication : l'AEIM réalise des actions de communication interne, en direction de ses adhérents (ex. publication « Petits Mots ») mais aussi en direction de partenaires externes (campagnes d'appel à la générosité du public, campagne de recrutement,...).
- c. Entretien général/dépense de fonctionnement : ces dépenses courantes en dehors de la masse salariale (qui représente près de 64% de la totalité des charges d'exploitation en 2022) sont concentrées sur les autres achats et charges externes (près de 17% des charges d'exploitation en 2022) et en particulier concernant les transports et les prestations de restauration associées aux activités d'accompagnements portées par les établissements, prestations d'interimaires, les locations (immobilières et mobilières), prestations de services (notamment au bénéfice des usagers) et maintenance du bâti et également les achats (près de 9 % des charges d'exploitation en 2022) : essentiellement les achats consommés pour les activités de production des ESAT (gestion propre).
- d. L'AEIM mutualise des moyens via son Siège. Les établissements participent via des frais de Siège au financement des fonctions support (Direction financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Communication, des Systèmes d'Information, Directions de Pôles Accompagnement mais aussi Services Patrimoine, Qualité. Ainsi qu'à la mise en œuvre de projets structurants mutualisés (ex. SIRH, Téléphonie IP,...).



Vivre ensemble et une force

AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Par ailleurs, les établissements en gestion propre portant des activités de vente de prestations ou production mutualisent également des moyens humains dédiés par contribution au Siège.

En 2022, les frais de Siège ont été les suivants :

- Taux Gestion Contrôlée (GC) : 6,83 %
- Taux Gestion Propre ESAT (GP) : 5,31 %
- Taux Gestion Propre EA (GP) : 3,97 %

Les frais pour mutualisation de moyens sur les activités de vente de prestations et production sont les suivants :

- Taux Gestion Propre ESAT (GP) : 2,29 %
- Taux Gestion Propre EA (GP) : 0,16 %



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble, c'est une force

4 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

4.1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- **L'application du SEGUR de la santé**

L'AEIM en tant qu'organisme de droit privé à but non lucratif, gestionnaire d'Etablissements médico-sociaux a l'obligation d'appliquer les dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale concernant des mesures de revalorisation salariale de certaines catégories de personnels sur le périmètre d'application de la convention collective CC66 (arrêté du 06/01/22).

Ainsi depuis novembre 2021, les aides-soignants, aides médico-psychologiques (AMP), accompagnants Educatif et social (AES), diététiciens, infirmiers, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, masseurs kinésithérapeutes ont bénéficié - par effet rétroactif en janvier 2022- de ces mesures dites « Laforcade 1 » pour un montant mensuel de 183 € net par professionnel.

En janvier 2022, s'est ajouté pour le personnel paramédical une mesure dite « Laforcade 2 » pour un montant mensuel de 38 € brut par professionnel.

Puis en avril 2022, la filière socio-éducative a été concernée par les mesures dites « Laforcade 3 » pour un montant d'indemnité de 183 € net par professionnel et une prime a été accordée aux médecins pour un montant de 517 € brut par professionnel.

Les conditions de couverture de ces charges supplémentaires ont été précisées dans la loi de financement de la Sécurité Sociale 2022 et prises en charge via dotations publiques supplémentaires. En 2021, l'AEIM a bénéficié de Crédits Non Reconductibles (ARS) d'une somme destinée à couvrir partiellement ce surcoût sur les deux derniers mois de l'année, en attente de calculs des éléments exacts qui ont notifiés en 2022. Ces surcoûts de salaires 2021 ayant également été reportés sur 2022.

En conséquence, les comptes 2022 intègrent le traitement en produits (dont la reprise de fonds dédiés concernant le CNR accordé en 2021 pour 214 K€) et en charges des éléments « SEGUR » des deux derniers mois 2021 en plus de l'exercice complet 2022.

En 2022, les surcoûts de masse salariale générés par ces nouvelles mesures ont été couverts comme suit :

Sur le périmètre CPOM CD 54 : par subventions spécifiques conventionnées par Etablissement et dont le montant a été calculé sur déclaration annuelle par salarié concerné par les revalorisations SEGUR pour 1 135 K€.

Sur le périmètre CPOM ARS : par abondement de la dotation globale pour 2 987 K€.

Sur le périmètre Tutelle : par abondement de la dotation de 34 K€.

- **Les premiers effets de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement**

L'association a subi, en 2022, les premiers effets de l'inflation touchant de manière diffuse la plupart des postes de charges et de manière croissante tout au long de l'année.

Concernant les achats, les évolutions du coût des énergies ont impacté particulièrement l'association sur le dernier trimestre 2022 concernant le gaz suite à renouvellement de contrat (contrat de durée de 3 ans). Les conditions de mise en œuvre des boucliers énergétiques n'ayant été connus qu'en 2023, et les montants accordés étant en attente concernant le deuxième semestre 2022 au moment de la clôture comptable, aucun produit n'a pu être intégré sur l'exercice.

Concernant les services extérieurs, sont particulièrement touchés les prestations de transport et de restauration qui correspondent à des postes de dépenses importants pour l'association.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

Le mouvement de mutualisation des achats effectué depuis quelques années par l'AEIM a permis de contraindre ces évolutions par les conditions contractuelles et les négociations opérées sur l'exercice.

Par ailleurs, ce travail de mutualisation a également généré des économies qui ont eu pour conséquence de minimiser une partie des augmentations subies par ailleurs. Pour exemple, la mise en place du contrat de performance énergétique sur une dizaine d'établissements de l'association a conduit à une économie de consommation de 30% sur le périmètre, jugulant ainsi une partie de la hausse du coût du gaz au global.

De plus, les fortes tensions sur certains marchés ont imposé des modalités de fonctionnement dégradées et des coûts de gestion associés plus importants qui ont également eu pour conséquence de brouiller les effets prix par décalage de l'impact dans le temps. Ainsi, les difficultés à trouver des solutions d'approvisionnement sur certains postes tels que les véhicules par exemple, a amené une prolongation des contrats minimisant les impacts à la hausse sur les loyers mais provoquant un effet rebond plus important sur l'exercice suivant.

Enfin, ces hausses touchent particulièrement les matières premières et les travaux sur le bâti.

- **Les fortes tensions sur le marché de l'emploi**

L'augmentation du turnover et des absences de personnel, associée aux obligations de remplacement immédiat pour permettre une continuité de services sur certaines offres d'accompagnement a provoqué une hausse des recrutements alors même que le marché de l'emploi était en forte tension sur l'ensemble des missions recherchées.

De ce fait, l'association a augmenté son recours aux contrats courts mais aussi aux prestations intérim.

Dans le même temps et malgré l'incidence importante et à la hausse sur les charges externes via prestations interim, le montant de dépenses réalisé pour couvrir les charges de personnel (hors évènements particuliers type indemnités de départ en retraite) reste inférieur aux prévisions et contribue pour partie importante aux résultats réalisés en gestion contrôlée.

Par ailleurs l'AEIM a intensifié ses campagnes de recrutement et développé des actions visant à promouvoir l'association (films présentant les métiers, communication renforcée sur les réseaux sociaux, présence à des forums,...). Ces charges générées ont été portées par le Siège de l'association.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



AEIM = ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble. L'essentiel est facile.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 et le règlement ANC n°2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC n°2019-04, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable significatif.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a constaté aucun changement d'estimation.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur.

5.2 Dérogations

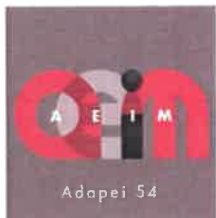
Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 uniquement pour la Tutelle. Pour le reste des Etablissements, un Report à Nouveau dédié aux IDR a été constitué à compter de 2020 ;
- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une forme

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

« Notre ensemble est une force »

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Vivre ensemble est une force

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	10 ans

Immobilisations brutes	valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	autres mouvements	valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	514				514
Frais recherche et développement	6 179				6 179
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	819 844	2 299	0	0	822 143
Autres incorporelles	429 609	0	0	0	429 609
Avances et acomptes	31 631	59 611	0	-12 887	78 355
Total Incorporelles	1 287 778	61 910	0	-12 887	1 336 801
Terrain	4 625 962	76 105	0	10 740	4 712 807
Construction	70 403 782	1 050 187	4 262	29 335	71 479 042
Installations techniques, matériel et outillage	23 761 308	1 520 144	271 827	14 088	25 023 713
Immobilisations en cours	214 625	3 373 409	0	-14 373	3 573 662
Avances et acomptes	78 811	25 623	0	-47 044	57 391
Total Corporelles	99 084 489	6 045 468	276 089	-7 254	104 846 615
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 124	200			16 324
Participations et créances	587 285			-43 997	543 288
Autres titres immobilisés	831				831
Prêts	99		80		19
Autres immob. Financières	47 706	3 400	520		50 586
Total Financières	635 921	3 400	600	-43 997	594 724
Totaux	101 024 312	6 110 979	276 689	-64 139	106 794 464



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Ville enseignant, c'est une force

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Amortissements des Immobilisations	Cumul début exercice	Augmentations	Diminutions	Autres Mouvements	Cumul fin exercice
Amts frais d'établissement	514				514
Amts frais recherche et développement	6 179				6 179
Amts Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	728 416	35 618	0	0	764 034
Amts autres incorporelles	424 255	1 248	0	0	425 503
Total amts Incorporelles	1 159 365	36 866	0	0	1 196 231
Amts AAI terrains	774 281	45 345	0	0	819 626
Amts constructions	39 792 790	2 574 409	3 314	0	42 363 885
Amts Installations techniques, matériel et outillage	19 173 429	1 363 069	258 886	0	20 277 612
Total amts Corporelles	59 740 500	3 982 823	262 200	0	63 461 123
Totaux	60 899 865	4 019 689	262 200	0	64 657 354

Crédits Baux	Valeur d'origine	Dotations aux Amortissements		Valeur Nette
		de l'exercice	Cumulées	
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrain	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques Matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	306 953	65 914	204 952	102 002
Totaux	306 953	65 914	204 952	102 002



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

6.1.3 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

6.1.4 Frais d'établissement

L'AEIM n'a pas eu de nouveaux frais d'établissements en 2022.

6.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.1.6 Actifs inaliénables

Les actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables que l'entité détient correspondent à un livret ouvert pour le compte d'une personne handicapée et dont l'AEIM perçoit chaque année les intérêts, dans le cadre d'un leg. Le montant de ce placement est de : 54 387 € au 31/12/22.

6.1.7 Informations relatives aux filiales et participations

L'AEIM n'a pas de filiales ou de participation dans des sociétés commerciales.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Matières premières et approvisionnements : PMP (prix moyen pondéré)
- Produits finis : 80% du prix de vente
- Marchandises : PMP (prix moyen pondéré).
- En cours : 80% du prix de vente * taux d'avancement, si dans le process de fabrication on n'est pas à un niveau de produit semi-fini la valorisation est la somme des matières au PMP.
- Les stocks non mouvementés depuis plus d'une année sont évalués de la manière suivante :
 - Existence d'un contrat SAV lié aux matières, marchandises ou produit, la dépréciation est calculée au prorata de la durée du contrat.
 - Aucun contrat SAV, la dépréciation est de 100 %.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières 1ères et fournitures	1 559 341	218 475	1 340 866
Produits en cours	55 873	1 295	54 578
Produits finis	601 307	85 589	515 718
Marchandises	236 220	0	236 220
Total	2 452 741	305 359	2 147 382



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Votre expertise au service de la force

6.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

6.2.2.1 Créances redevables, usagers et comptes rattachés

Ces créances sont constituées principalement des sommes dues par les pouvoirs publics (autorités de tarifications : ARS, CD, DDCS ; Etat ASP pour aides à l'emploi (notamment pour les travailleurs handicapés d'ESAT) ; Etat DETS pour le financement de l'Entreprise Adaptée ; Etat ou Collectivité pour subventions diverses.

Elles comprennent 495 474 euros : dotation globale des ESAT de 1986 non versée, en application de la circulaire ministérielle n° 86-39 du 25 Août 1986 (cette somme a été comptabilisée en dépréciation en 2016).

6.2.2.2 Créances clients et comptes rattachés

Ces créances sont constituées principalement des sommes dues par les clients des ESAT et de l'Entreprise adaptée.

6.2.2.3 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

6.2.3 Précisions sur d'autres créances

Ces créances portent essentiellement sur des sommes dues par l'OPCO pour le financement de formations, des organismes sociaux pour le remboursement des indemnités journalières versées aux salariés et travailleurs handicapés et les facturations hors département 54.

L'AEIM a réalisé des apports avec droits de reprise (figurant en Comptes courants de partenaires) destinées à l'amorçage d'associations ayant un objet social concourant à des services utiles à ses usagers : Assoc A Sion : pour 46 000 € et Observer Canopée : pour 49 500 € et d'un GCSMS : RAPH54 pour 500 €.

Créances de l'actif circulant			
Postes de l'actif	Brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances redevables, usagers et comptes rattachés	3 866 307	3 370 833	495 474
Créances clients et comptes rattachés	2 626 808	2 626 808	
Créances reçues par legs ou donations	40 601	40 601	
Autres	2 119 294	2 111 294	8 000
Charges constatées d'avance	486 776	368 459	118 317
Total	9 139 786	8 517 995	621 791



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre ensemble est votre force

6.2.4 Valeurs mobilières de placement

La totalité des valeurs mobilières de placement détenues par l'AEIM au 31/12/22 est comptabilisée pour un montant de 14 233 239 €, dont 2 532 788 € d'obligations.

On constate en fin d'exercice des dépréciations pour un total de 34 704 €.

6.2.5 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance concernent diverses charges 2022 issus pour l'essentiel de contrats de location de véhicules, de matériels informatiques et de téléphonie, de contrat de maintenance et également de l'assurance dommage ouvrage pour trois établissements.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Dépréciations actif	Situations et mouvements			
	Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 782	0	0	1 782
Stocks	287 739	91 136	73 516	305 359
Créances	928 476	464 364	113 108	1 279 732
Valeurs mobilières de placement	49 514	34 704	49 514	34 704
Total	1 267 511	590 204	236 138	1 621 577

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Vivre ensemble est une fête

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	300 000							300 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	55 094 148	-409 786		13 555				54 697 917
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	32 390 476	-597 015		13 555				31 807 016
Report à nouveau	8 313 750	594 899						8 908 649
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-2 361 445	349 315						-2 012 130
Excédent ou déficit de l'exercice	185 114	-185 114		1 130 827				1 130 827
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-292 137	292 137		370 420				370 420
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	0							0
Situation nette	63 893 012	-1	0	1 144 382	0	0	0	65 037 393
Fonds propres consommables	0							0
Subventions d'investissement	2 281 844			34 131		197 349		2 118 626
Provisions réglementées	1 504 642					1 009		1 503 633
TOTAL	67 679 498	-1	0	1 178 513	0	198 358	0	68 659 652



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Vivre ensemble, être une force

6.4.2 *Fonds propres sans droit de reprise*

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Les fonds propres sans droit de reprise de l'AEIM sont dorénavant constitués uniquement de fonds issus du fonds de dotation DECIDEM pour le FOYER MICHELET.

6.4.3 *Fonds propres avec droit de reprise*

Néant.

6.4.4 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	À l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		A la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Excédent affecté à l'investissement	18 096 279			18 096 279
Excédent affecté à la couverture BFR (trésorerie)	1 728 238			1 728 238
Réserve de compensation des déficits	7 888 939	326 539	2 197 019	6 018 459
Réserve de compensation des amortissements	4 677 020	1 287 020		5 964 040
Autres - réserve pour l'investissement GP	19 552 525	231 666		19 784 191
Autres - réserve pour prime intéressement TH	717 809			717 809
Autres - réserve pour rémunération des TH	1 427 933			1 427 933
Autres - réserve pour projet associatif	1 005 405		44 437	960 968
TOTAL	55 094 148	1 845 225	2 241 456	54 697 917



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

6.4.5 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)	3 208 026	14 128 806
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	3 829 410	2 695 154
• Charges rejetées	877 875	
• Charges et produits dont la prise en compte est différée		
Solde	7 915 311	16 823 960

6.4.6 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles.

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Net Comptable	1 130 827	185 114
Plus ou moins Reprise des résultats antérieurs	1 080 268	1 038 121
Plus ou moins variation des congés payés	269 899	-75 504
Reprise réserve de compensation		
Résultat effectif global à affecter	2 480 994	1 147 731
Dont résultat effectif sous gestion propre	1 720 587	477 250
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	760 407	670 481

6.4.7 Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)

Néant.



AEIM – ADAPEI 54
 06 allée de Saint Cloud
 54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

6.4.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Subventions investissements	À l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		A la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	5 732 170	34 131	112 474	5 653 827
Quotes-parts virées au résultat	3 450 326	197 349	112 474	3 535 201
Montant net en fonds propres	2 281 844	-163 218	0	2 118 626

6.4.9 Provisions réglementées

Notre entité gestionnaire comptabilise (dotations) les provisions **réglementées** suivantes lorsqu'elles sont pratiquées dans le compte administratif de nos ESSMS gérées :

- Provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS (réserve de trésorerie),
- Provisions afférentes aux plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisés, circulants) des ESSMS



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble, l'école est une force

Provisions règlementées				
Rubriques	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture BFR / tarifs	136 333			136 333
Afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé	1 368 309		1 009	1 367 300
Total	1 504 642	0	1 009	1 503 633

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

Situations	A l'ouverture de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	A la clôture de l'exercice
Ressources				
Legs et donations				
Legs 1 : actif financier + immobilisation	34 319			34 319
Legs 2 : actif financier	76 225		76 225	0
Legs 3 : actif financier + immobilisation		22 606		22 606
Donations temporaires d'usufruit				0
Total	110 544	22 606	76 225	56 925



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre entreprise sur vos lieux

6.5.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise qu'à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification). Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations FIR et autres	326 180	371 040	89 943			607 277	90 541
Subventions d'investissements FIR	48 517		7 786			40 731	0
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Contributions pour renouvellement des immobilisations	1 631 620	15 710	92 096			1 555 234	25 815
Autres contributions financières affectées	2 679 818	653 977	970 950			2 362 845	222 998
Contributions financières d'autres organismes (Batigère-CCAH-Orange-OETH)	293 212	4 118	19 181			278 149	4 800
Ressources liées à la générosité du public	756 419	168 888	12 420			912 887	308 504
Ressources liées au mécénat	25 375		4 695			20 680	
TOTAL	5 761 140	1 213 733	1 197 071	0	0	5 777 802	652 658



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble en toute force

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

6.6 Provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	115 229		19 940				135 169
Provisions pour charges	68 414			29 601			38 813
Total	183 643	0	19 940	29 601	0	0	173 982

La dotation et la reprise 2022 correspondent à :

- Une dotation 19 940 € lié à un litige prud'homal.
- Une reprise suite au départ à la retraite d'un salarié pour l'Etablissement « Tutelle » pour un montant de 29 601 €.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Vivre ensemble est une forme

6.7 Dettes

6.7.1 Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit autres dettes assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Date de souscription	Montant initial	Montant au début de l'exercice	Souscription ou déblocage	Remboursement en capital de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Banque nationale Paribas	01/02/2006	832 000	218 400		41 600	176 800
Crédit Coopératif	27/04/2022			1 689 700		1 689 700
La banque postale	29/09/2017	1 500 000	607 143		214 286	392 857
Caisse des dépôts et consignations	23/04/2013	1 888 000	1 354 599		77 405	1 277 194
Banque nationale Paribas	06/01/2005	659 000	123 563		32 950	90 613
La banque postale	02/09/2019	1 332 700	1 155 006		88 847	1 066 159
Caisse d'épargne	26/02/2019	1 832 000	1 631 855		82 179	1 549 676
Crédit Foncier	07/03/2019	2 900 000	2 682 500		96 667	2 585 833
Caisse des dépôts et consignations	30/06/2015	4 566 000	3 966 713		114 150	3 852 563
Lorraine active	22/01/2016	300 000	65 495		52 265	13 230
Caisse d'épargne	16/01/2018	1 000 000	860 922		44 452	816 470
Crédit Foncier	27/02/2018	3 300 000	3 107 500		110 000	2 997 500
Lorraine active	02/08/2018	100 000	63 895		16 574	47 321
Lorraine active	16/07/2018	100 000	100 000			100 000
Banque nationale Paribas	01/02/2006	306 000	80 325		15 300	65 025
Banque nationale Paribas	01/02/2010	335 000	155 870		17 912	137 958
Total			16 173 786	1 689 700	1 004 587	16 858 899
Intérêts courus			54 252			64 615
Total			16 228 038	1 689 700	1 000 905	16 923 514

6.7.2 Autres dettes

Ce poste de bilan porte essentiellement sur des facturations des libéraux, des avances de résidents sur frais, des fonds Agefiph à reverser et une régularisation de BGR.

6.7.2.1 Produits constatés d'avance

Il s'agit principalement d'une subvention Agefiph, des rabais, remises ristournes à obtenir.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention.

6.7.2.2 Subventions à reverser

Sont comptabilisées en « Autres dettes ».



AEIM = ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

www.adapei54.fr

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par périmètre de gestion

GP : Gestion Propre

GC : Gestion Contrôlée dite « sous contrôle de tiers financeurs »

PERIMETRES DE GESTION	RESULTATS COMPTABLES 2022
CPOM ARS IME MAS SOINS	586 849 €
CPOM ARS ESAT	307 904 €
CPOM ARS	894 753 €
CPOM CD 54	-716 490 €
GC CPOM	178 262 €
GC AUTRE	192 158 €
GESTION CONTROLEE	370 420 €
GP AUTRES ETB	200 463 €
GP LES ATELIERS PRO	559 944 €
GESTION PROPRE	760 407 €
TOTAL GENERAL	1 130 827 €

7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Les dossiers comptables suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

- I.M.E. LES 3 TILLEULS
- I.M.E. CAREL Site de SAINT NICOLAS DE PORT
- I.M.E. CAREL Site de VANDOEUVRE
- I.M.E. G. FINANCE
- I.M.E. LES ORCHIDEES
- I.M.E. C. MONET
- I.M.E. J. L'HOTE
- S.S.E.S.D. NORD
- S.S.E.S.D. SUD



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Mettre ensemble est une force

- M.A.S L. GILLET.
- E.S.A.T. BASSIN BRIEY PIENNES Site de PIENNES
- E.S.A.T. LANCIOT Site de HEILLECOURT
- E.S.A.T. VILLERS LA MONTAGNE
- E.S.A.T. VAL DE LORRAINE Site de LIVERDUN
- E.S.A.T. LANCIOT Site de LUDRES
- E.S.A.T. VAL DE LORRAINE Site de PONT-A-MOUSSON
- E.S.A.T. BASSIN BRIEY PIENNES Site de BRIEY
- E.S.A.T. EPSILON Site de LUNEVILLE
- E.S.A.T. EPSILON Site de ST-NICOLAS DE PORT
- EAM E. CIBULKA (dont FAM, MAS, SAMSAH in situ)
- SAMSAH AMBULATOIRE E. CIBULKA
- FOYER VILLERS LA MONTAGNE
- EANM LES ERABLES FROUARD
- EANM LES ERABLES MOZART
- RESIDENCE DU PARC
- FOYER LES SAULNIERS
- FOYER EAU-VIVE
- FOYER RESIDENCE HAUCOURT SAINT CHARLES
- FOYER LES AULNES
- FOYER LA HOUBLONNIERE LUNEVILLE
- FOYER LA HOUBLONNIERE CHANTEHEUX
- FOYER COLLON (dont FAM)
- FOYER VILLAGE MICHELET (dont SAMSAH et FAM)
- FOYER PRE ST-CHARLES (dont SAMSAH)
- FOYER ARC EN CIEL
- FOYER LE TOULOIS (dont FAM)
- S.A.V.S.
- SIEGE
- ACHATS MUTUALISES
- SERVICE TUTELLES



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre établissement est une fondation

7.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par périmètre de gestion

PERIMETRE DE GESTION	RESULTATS COMPTABLES 2022	REPRISE RESULTATS EX ANT	DEPENSES NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS	RESULTATS ADMINISTRATIFS 2022
CPOM ARS IME MAS SOINS	586 849 €	1 080 268 €	100 999 €	1 768 116 €
CPOM ARS ESAT	307 904 €	- €	18 693 €	326 596 €
TOTAL CPOM ARS	894 753 €	1 080 268 €	119 692 €	2 094 712 €
TOTAL CPOM CD 54	-716 490 €	- €	137 887 €	-578 604 €
TOTAL GESTION CONTROLEE CPOM	178 262 €	1 080 268 €	257 579 €	1 516 108 €
TOTAL GESTION CONTROLEE AUTRE	192 158 €	- €	12 320 €	204 478 €
TOTAL GESTION CONTROLEE	370 420 €	1 080 268 €	269 899 €	1 720 587 €

7.3 Produits du compte de résultat

7.3.1 Cotisations

Les cotisations de l'AEIM sont sans contrepartie. Ce sont des cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.3.2 Ventes de biens et services

L'AEIM vend des biens et services en lien avec :

- ses activités médico-sociales :
 - participation des usagers au bénéfice de prestations d'accompagnements ou prestations liées.
 - ventes de biens et services délivrés par les ESAT dans le cadre de leurs activités dites commerciales.
- Les ventes de biens et services délivrés par l'entreprise adaptée.

VENTES DE PRODUITS FINIS	6 215 121 €
VENTES PRODUITS FINIS EXO INTRA COM	60 132 €
VENTES PRODUITS FINIS EXO HORS CEE	- 960 €
VENTES PRODUITS FINIS TAUX REDUIT	3 009 €
VENTES PRODUITS FINIS TAUX INTERM.	1 104 €
VENTES PRODUITS RESIDUELS	14 954 €
VENTES DE MARCHANDISES	410 244 €
VENTES DE MARCHANDISES EXO MEDICAL	1 704 €
VENTES CHOCOLATS	9 400 €
VENTES DE MARCHANDISES TAUX REDUIT	2 218 €
VARIAT.DES EN-COURS DE PROD.DE BIEN	- 5 006 €
VARIATION DES STOCKS PRODUITS	57 721 €
TOTAL VENTES DE BIENS	6 789 640 €



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre ensemble est une force

PREST. SERVICES TAUX NORMAL	5 561 197 €
PREST. SERVICES EXO INTRA COM	714 €
PREST. SERVICES EXO HORS CEE	476 €
PREST. DE SERVICES TAUX REDUIT	36 884 €
PREST. SERVICES TAUX INTERM.	851 400 €
PDTS A CHARGE DE L'USAGER PFH	2 409 728 €
PDTS A CHARGE USAGER CHQ ENERGIE	2 398 €
PDTS GESTION DES BIENS DES MAJEURS	222 387 €
PDTS SCE EXPLOITES DS L'INT.DU PERS	63 780 €
AVANTAGES EN NATURE AU PERSONNEL	110 574 €
FORFAIT JOURNALIER	363 220 €
PARTICIP. AUX REPAS & TRANSP. ESAT	789 880 €
AUT. PARTICIP. FORFAIT. USAGERS	108 719 €
PREST. AUT. TIERS - REPAS	9 564 €
PREST. AUT. TIERS PERISCOLAIRE	5 829 €
PREST. AUT. TIERS AUTRES	12 179 €
LOCATIONS IMMOBILIERES	89 202 €
LOCATIONS MOBILIERES	1 406 €
PORTS FRAIS ACCESSOIRES FACTURES	10 928 €
AUTRES PDTS D ACTIVITES ANNEXES	32 172 €
TOTAL VENTES PRESTATIONS DE SERVICES	10 682 637 €

7.3.3 Produits de tiers financeurs

7.3.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.3.3.1.1 Concours publics (90 826 533 €)

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

L'AEIM perçoit des concours publics au titre des activités sociales et médico-sociales et notamment au titre du CPOM tri-partite AEIM/CD/ARS, correspondant à 70 273 252 €.

Les aides aux postes pour les Travailleurs Handicapés d'ESAT représentent 16 594 531 €.

Les aides au logement (ALS/APL) sont de 1 097 119 €.

7.3.3.1.2 Subventions (401 827 €)

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre entente est une force

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.3.3.2 Ressources liées à la générosité du public

7.3.3.2.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles.

En 2022, l'AEIM a collecté pour 186 577 € de dons.

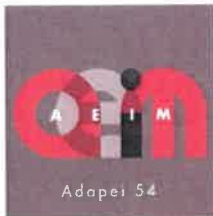
7.3.3.2.2 Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Le montant de mécénat perçut par l'association s'élève à 33 236 €.

7.3.3.3 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

En 2022, le montant correspond au différentiel entre la somme perçue pour 2022 et les remboursements de trop perçus sur années antérieures.

Le montant des contributions financières est de 57 538 € en 2022.

7.3.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

REPRISES /PROVISIONS D'EXPLOITATION	29 601 €
REPRISES /DEPREC.STOCKS ET EN-COURS	73 516 €
REPRISES /DEPREC.CREANCES	113 108 €
TRANSFERTS CHARGES EXPLOITATION	390 725 €
TOTAL REPRISES AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	606 950 €

7.3.5 Utilisations des fonds dédiés

Sont mentionnées au 6.5.2

7.3.6 Autres produits (d'exploitation)

7.4 Charges du compte de résultat

7.4.1 Achats de marchandises et variation des stocks

Correspond principalement aux achats de produits finis et de marchandises stockés des activités de production des ESAT.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

« Nous ensemble et une liste »

7.4.2 *Autres Achats et charges externes*

Ces charges correspondent principalement et par ordre d'importance à :

- Prestations de transport pour les usagers des activités médico-sociales ;
- Achats non stockés
- Prestation de restauration pour les usagers des activités médico-sociales ;
- Prestations intérimaires
- Locations et charges locatives, essentiellement pour les activités médico-sociales ;
- Prestations de services (dont prestations de vacances pour les usagers des activités médico-sociales et sous-traitance des activités de production des ESAT et de l'Entreprise Adaptée) ;
- Prestations de maintenance
- Frais postaux et frais de télécommunications.

7.4.3 *Aides financières*

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur reverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçues ».

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.

Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges et correspondent à des dépenses des sections associatives en direction d'usagers. Ils s'élèvent en 2022 à 8 197 €.

7.4.4 *Impôts, taxes et versements assimilés*

Comprend majoritairement la Taxe sur salaires.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

Votre ensemble est une force

7.4.5 *Autres charges*

Correspondent principalement et par ordre d'importance à des redevances sur logiciels, de la perte sur créances sur exercice antérieurs (7 422 €).

7.5 *Résultat Financier*

Les produits financiers sont constitués de produits de placement ainsi que de reprises sur provisions suite à dénouement de moins-values latentes de SICAV (49 514 €).

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts contractés pour les activités médico-sociales (programmes immobiliers principalement). En 2022, des provisions ont été réalisées pour 34 704 € (moins-value latente sur SICAV principalement).

7.6 *Résultat exceptionnel*

Résultat exceptionnel = -35 755 €	
Rubriques	Montant
Plus-value sur cession d'immobilisation	9 334
Pénalités amendes dommages et intérêts (perçus-versés)	-12 481
Dépenses liées à la réhabilitation de l'IME J. L'HOTE (locations diverses, surcoût transports et diverses charges annexes)	-175 022
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	197 349
Différentiel entre charges et produits sur sinistres	-3 732
Divers (régularisation sur exercices antérieurs et écart de règlements)	-51 203
Totaux	- 35 755

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

7.7 *Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Notre entité a décidé de comptabiliser le bénévolat. La méthode retenue est la suivante :



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Site internet : www.aeim54.org

Nombre d'heures de bénévolat correspondant à un nombre de personnes ayant participé en 2022 à des réunions contribuant à la vie associative x temps de réunion x valorisation taux horaire. Ce taux horaire est défini sur la base de la grille C1N1 de la CC66 (hypothèse milieu de grille correspondant à un taux horaire brut chargé de 39,36 €). Le nombre d'heures s'élève à 705 heures pour les réunions statutaires et de 48 heures pour les opérations d'appel à la générosité du public, soit un montant valorisé à 29 638 €, comptabilisé au pied du compte de résultat

Par ailleurs, en 2022, l'AEIM a valorisé les mises à disposition de locaux à titre gracieux. Il s'agit principalement de salles de classes pour les IME. La valorisation est réalisée sur la base d'un nombre de jours de mises à disposition (1 654 jours en 2022), valorisés à hauteur de 15 €/jour, soit un montant global en 2022 de 24 803 €. Ces mises à disposition ont été accordées en 2022 par la commune de Vandoeuvre les Nancy, Briey, Jarny et le Conseil Départemental 54.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus (engagements de retraites et avantages assimilés)

Notre entité provisionne partiellement les engagements d'indemnités de départ en retraites, dont les principales caractéristiques en particulier celles de leur estimation à la date de clôture ont été précisées dans la partie « provisions ».

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture, font l'objet d'une affectation de résultat en Report à Nouveau IDR selon les possibilités offertes par les résultats réalisés.

Le montant total des engagements non provisionnés et non traités en report à nouveau sont de 5 388 393 €.

Engagements de retraites	
Engagements de retraites	6 935 930
<i>Dont indemnités de retraites comptabilisées en RAN</i>	<i>1 547 537</i>

Paramètres de calcul des indemnités de départ à la retraite							
Type de contrat	Age de départ à la retraite	Evolution annuelle des salaires	Taux monétaire	Taux de charges patronales	Taux de taxe sur les salaires	Turn Over	Table de mortalité
CDI	62 ans	4.00%	4.10%	39.40%	7,63%	Moyen	INSEE T68 France métropolitaine

Engagements de retraites	
Catégories	Passif social
Cadres	1 201 476
Employés	3 789 222
Ouvriers	381 533
Professions intermédiaires	1 563 699
Total	6 935 930



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

8.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				valeur de rachat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	total à payer	
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installation Technique matériel & outillage							
Autres immobilisations corporelles	58 820	209 074	47 628	62 119	0	109 746	21 701
	58 820	209 074	47 628	62 119	0	109 746	21 701

8.3 Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en 2022 s'élève à : 129 159 €

8.4 Montant global des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles ainsi que les avantages en nature

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

8.5 Information sur les transactions autres que les transactions courantes conclues à des conditions normales (art. 431-12 du règlement ANC 2018-06)

Néant.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
CDI, CDD et Entreprise Adaptée	1 475	1 461
Travailleurs handicapés	1 184	1 066
Total	2 659	2 527



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Votre histoire est une force

10 **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte Emplois Ressources (CER)**

Conformément aux articles 432-1 à 432-22 du règlement ANC 2018-06, l'association AEIM faisant appel public à la générosité au sens de la loi n°91-772, sont présentés en annexe les tableaux suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité qui comporte une colonne destinée à alimenter le CER y compris pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature (CVN).
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 par reprise des données figurant dans le compte de résultat précédent en ajoutant les ressources disponibles liées à la générosité du public des exercices antérieurs et les ressources directement inscrites au passif minorées des investissements financés par les ressources de la générosité du public.

Le périmètre des ressources liées à l'appel public à la générosité concerne essentiellement l'Opération Brioche et les libéralités dont l'association est bénéficiaire.

La comptabilité analytique au 31/12/2022 de l'association a permis la construction de ces différents états.

Ces documents ainsi que les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat ont été présentés et validés lors du Conseil d'Administration qui a arrêté des comptes en date du 28 avril 2022.



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Vivre ensemble est une force

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Produits liés à la générosité du public	382 622	302 497
Cotisations sans contrepartie	51 585	
Dons, Legs et Mécénat	331 037	302 497
<i>Dons manuels</i>	<i>186 577</i>	<i>186 577</i>
<i>Mécénat</i>	<i>33 236</i>	<i>4 696</i>
<i>Legs, Donations et assurances vies</i>	<i>111 225</i>	<i>111 225</i>
Autres produits liés à la générosité du public		
2. Produits non liés à la générosité du public	18 637 263	-
Cotisations avec contrepartie		
Parrainage d'entreprise		
Contributions financières sans contre partie	57 538	
Autres produits non liés à la générosité du public	18 579 725	
3. Subventions et autres concours publics	91 228 360	50
4. Reprises sur provisions et dépréciations	269 028	-
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	1 197 071	12 420
TOTAL	111 714 344	314 968
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Missions sociales	102 674 137	12 420
Réalisées en France		
Actions réalisées par l'organisme	102 674 137	12 420
Versement à d'autres organismes		
Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versement à d'autres organismes		
2. Frais de recherche de fonds	19 650	19 650
Frais d'appel à la générosité du public	19 650	19 650
Frais de recherche d'autres ressources		
3. Frais de Fonctionnement	6 037 991	114 009
4. Dotation aux provisions et dépréciations	612 627	-
5. Impôts sur les bénéfiques	25 379	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 213 733	168 888
TOTAL	110 583 517	314 968
EXCEDENT OU DEFICIT	1 130 827	-



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Votre visibilité est une force

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	29 638	1 889
Bénévolat	29 638	1 889
Prestations en nature		
Dons en nature		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public		
3. Concours publics en nature		
Prestations en nature		
Dons en nature	24 803	-
TOTAL	54 441	1 889
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	24 803	-
Réalisées en France	24 803	
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 889	1 889
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	27 749	-
TOTAL	54 441	1 889
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-



AEIM – ADAPEI 54

06 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Adapei 54

01 83 38 12 06 - 01 83 38 12 07

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
1. Missions sociales	12 420	1. Ressources liées à la générosité du public	302 547
Réalisées en France		Cotisations sans contrepartie	
Actions réalisées par l'organisme	12 420	Dons, legs et mécénats	302 497
Versement à d'autres organisations		<i>Dans manuels</i>	186 577
Réalisées à l'étranger		<i>Mécénat</i>	4 696
Actions réalisées par l'organisme		<i>Legs, Donations et assurances vies</i>	111 225
Versement à d'autres organisations		Autres ressources liées à la générosité du public	50
2. Frais de recherche de fonds	19 650		
Frais d'appel à la générosité du public	19 650		
Frais de recherche d'autres ressources			
3. Frais de fonctionnement	114 009		
TOTAL DES EMPLOIS	146 079	TOTAL DES RESSOURCES	302 547
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	Reprise sur provisions et dépréciations	
Report en fonds dédiés de l'exercice	168 888	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	12 420
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
TOTAL	314 967	TOTAL	314 967
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	
		DEBUT D'EXERCICE	-
		Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-
		Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public	-
		DAP immobilisations financées par la générosité du public	-
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	
		FIN D'EXERCICE	-



AEIM – ADAPEI 54
 06 allée de Saint Cloud
 54600 VILLERS LES NANCY

Tout le contenu est accessible

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
1. Contributions volontaires aux missions sociales Réalisées en France Réalisées à l'étranger		1. Contributions volontaires liées à la générosité du public Bénévolat Prestations en nature	1 889
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 889	Dons en nature	
3. Contributions volontaires au fonctionnement			
TOTAL	1 889	TOTAL	1 889

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	756 419
Utilisation	12 420
Report	168 888
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	912 887

